



**Séance du Conseil Municipal en date du 8 mars 2023**

**Procès-verbal du conseil municipal du 06.01.2023—APPROUVE—**

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

**Retrait de la communauté de communes du Pays des Paillons :  
convention de transfert de dette —APPROUVEE—**

**Commission locale d'évaluation des transferts de charges désignation  
d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant —APPROUVEE—**

**Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section  
d'investissement 2023 —APPROUVEE—**

**Mise en œuvre de protection environnementale sur le site de Terre Forte  
en vue de l'instauration d'obligations légales environnementales  
—APPROUVEE—**

**Convention de développement de la lecture publique entre le  
département et la commune —APPROUVEE—**

**PROCES VERBAL DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JANVIER 2023 A 19H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : MARI Edmond, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, MARTINEZ Emmanuel, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise, BAILET Nicolas, LAMARRE Olivier, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine

Absent :

MAÏSSA Julien, excusé et représenté par Nicolas BAILET

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30.12.2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6.01.2023.

8 membres l'approuvent (MARI Edmond, MARI Edmond pour MARTINEZ Emmanuel, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise)

7 membres ne l'approuvent pas (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour MAÏSSA Julien, LAMARRE Olivier, MAÏSSA Julien, BASILE Harley, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine)

**Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 30.12.2022 ayant pour objet « Autorisation d'ester en justice affaire Nicolas BAILET et les élus du Nouveau Souffle (décision modificative) »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du Conseil Municipal en date du 30.12.2022 est irrégulière, du fait que le quorum n'était pas atteint et propose de la retirer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour (MARI Edmond, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, MARTINEZ Emmanuel, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise, 7 abstentions (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour MAÏSSA Julien, LAMARRE Olivier, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine) de retirer cette délibération

**Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 30.12.2022 ayant pour objet « Autorisation d'ester en justice affaire Nicolas BAILET et les élus du Nouveau Souffle (servitude de passage) »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du Conseil Municipal en date du 30.12.2022 est irrégulière, du fait que le quorum n'était pas atteint et propose de la retirer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour (MARI Edmond, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, MARTINEZ Emmanuel, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise, 7 abstentions (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour MAÏSSA Julien, LAMARRE Olivier, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine) de retirer cette délibération

**Autorisation d'ester en justice affaire Nicolas BAILET et les élus du Nouveau Souffle (décision modificative)»**

BAILET Nicolas, LAMARRE Olivier, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine sortent et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Nicolas BAILET, représentant les élus du Nouveau Souffle a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Nice le 7 novembre 2022 pour excès de pouvoir contre la délibération du Conseil Municipal du

8.09.2022 intitulée décision modificative, ayant pour objet d'apporter des modifications au budget primitif 2022 pour demander son annulation et la condamnation de la commune lui verser la somme de 500€.  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à faire appel à un avocat

**Autorisation d'ester en justice affaire Nicolas BAILET et les élus du Nouveau Souffle (servitude de passage)**

BAILET Nicolas, BAILET, LAMARRE Olivier, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, MADONNA Jérôme, BAUDINO Catherine sortent et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas BAILET, représentant les élus du Nouveau Souffle a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Nice le 7 novembre 2022 pour excès de pouvoir contre la délibération du Conseil Municipal du 8.09.2022 intitulée servitude de passage pour demander son annulation et la condamnation de la commune lui verser la somme de 500€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à faire appel à un avocat

les élus du nouveau souffle précisent que les questions diverses ont été refusées par Mr le Maire sous prétexte que la demande par courriel est arrivée après la transmission de la convocation.

*(Handwritten signatures and names)*  
Nicolas BAILET  
LAMARRE  
BASILE  
GALLIANO  
MADONNA  
BAUDINO  
#B